Matrie

N° 241. CINQ CENTIMES Dimanche 19 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25	la ligne
RÉCLAMES	0 fr. 50	—
FAITS DIVERS . .	0 fr. 75	—
LOCALES	1 fr. »	—

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal* à PARIS à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE*, chez MM. A. GROSJEAN et Cie 104, boulevard Anspach et 8, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

ROUBAIX-TOURCOING 18 MAI 1889

L'UNION DANS LA BOUE

Pour la seconde fois, M. Numa Gilly et ses complices viennent d'être frappés par la justice du pays ; la cour d'assises de Montpellier, comme celle de Bordeaux, a flétri de la prison et de l'amende les hommes qui, sans preuves, sans même un commencement de témoignages plausibles, avaient échafaudé tout un système de calomnies et de diffamation contre les républicains et contre la République. La sévérité de la peine paraît d'autant plus digne de remarque que la cour a accordé aux condamnés le bénéfice des circonstances atténuantes.

Circonstances atténuantes qui s'expliquent par deux raisons principales sans doute : la première, c'est que M. Numa Gilly a plaidé lui-même très consciencieusement les circonstances atténuantes, étalant son inconscience avec un manque d'amour-propre qui désarme, se rétractant avec une bonne foi qui fait pitié, répétant qu'il ne connaît pas lui-même son livre et qu'il a donné son nom sans savoir ce qu'il faisait, pauvre martyr de son dévouement sans bornes à la justice idéale !

Et la seconde raison évidemment est que les calomniateurs les plus en vue paraissent bien, en effet, avoir servi d'instrument à une abominable campagne ourdie non seulement contre les hommes du parti républicain, mais contre la République, qu'il s'agissait d'étouffer dans la boue des plus noires accusations.

S'il y a là, pour les condamnés, cette espèce de circonstances atténuantes que l'opinion publique accorde, non sans dégoût, à ceux qui ont eu le rôle passif dans la honte, on doit y voir, sous le rapport politique, un motif de plus de sévérité et de vigilance. Ces considérations ne sont plus du domaine judiciaire, mais elles appartiennent à tous les citoyens qui ont le souci de la liberté et des lois. Il devra rester de cette aventure le souvenir et la preuve qu'une véritable conspiration de calomnies, d'outrages, d'insultes, de mensonges, une conjuration — comment dire ? — conjuration d'ordures et de saletés — avait été savamment préparée et machinée pour essayer de déshonorer la République devant le pays et devant le monde, en pleine année du Centenaire et de l'Exposition universelle.

Le moment ne pouvait être mieux choisi assurément : à la gloire pacifique de la République, il fallait opposer ce tas d'ignominies immondes. Si l'on perdait cette heure-là, on ne la retrouverait plus. Et la campagne n'est pas finie. Si M. Numa Gilly, qui est devenu par hasard l'incarnation du système, rentre dans son silence et ne mérite plus qu'on parle de lui, d'autres s'évertuent à continuer avec plus d'art peut-être et plus de malice. Nous avons cité hier ce discours de M. Andrieux, à la Croix-Rousse, de Lyon, qui jaloux de reprendre pour son compte le rôle de « justicier » si mal tenu par l'autre, renouvelait contre les républicains et contre la plupart de ses collègues, pris collectivement, des accusations exécrables.

C'est là tout le plan de campagne électorale, où les ennemis de la République, boulangistes, bonapartistes, monarchistes incorrigibles, veulent s'unir et se confondre. L'union dans la calomnie, la coalition dans l'égout ; mettre son drapeau au fond de sa poche et remuer à pleines mains de la fange : voilà à ce qu'il paraît, toute la politique des réactionnaires réduits à ne plus trouver contre la République d'arguments raisonnables. Mais la République connaît ce genre de guerre-là pour l'avoir déjà éprouvée. Il est dans sa destinée de subir tour à tour toutes les espèces d'oppositions les plus violentes et les plus perfides, et d'en triompher avec l'appui de la nation qui a vu clair dans le jeu des calomniateurs.

Hector DEPASSE

M. ANDRIEUX

M. Andrieux n'a pas fini de nous étonner.

La réunion de la Croix-Rousse où il a prononcé son dernier discours était présidée par M. Deloche, un anarchiste de race, propre neveu du Deloche qui, en 1870, fut l'un des assassins du commandant Arnaud, fut poursuivi, fut reconnu coupable, fut fusillé.

Or, qui dirigea les poursuites ?

M. Andrieux, alors procureur de la République à Lyon.

Aujourd'hui M. Andrieux se fait patronner par les neveux des gens qu'il a fait fusiller.

M. Andrieux n'a pas fini de nous étonner.

LA FÊTE DE L'ÉLYSÉE

La décoration. — La foule. — La toilette de la Présidente

La splendeur du grand bal offert jeudi soir, par M. et Mme Carnot a fait l'admiration de tous les invités.

Dès neuf heures et demie, devant le palais du Faubourg Saint-Honoré éclairé par des cordons de gaz et des triangles lumineux, arrivaient en foule, au pas, mais facilement, les simples fiacres et les plus brillants équipages.

Le vestibule était tendu de draperies rouges rehaussées de crépines d'or.

Comme de coutume, l'entrée des salons était à droite.

Dans le premier se tenaient le président de la République et Mme Carnot.

Ils avaient à leurs côtés M. et Mme Cunisset, cette dernière portant une splendide toilette de faille blanche ; leurs deux fils, MM. Ernest et Sadi Carnot, le général Brugère, le colonel Lichtenstein, M. Paul Arrivière, les lieutenants-colonel Kornprobst et Toulza, les commandants Chamoin et Cordier.

La robe de Mme Carnot était en satin de Lyon gris-perle, brodé d'argent, avec garniture de plumes de même ton, épaulettes de diamants. Dans les cheveux une guirlande de fleurettes blanches avec rose au centre.

Les arrivants, après avoir présenté leurs hommages au chef de l'Etat et à Mme Carnot, se répandaient dans les salons où on circulait sans peine, quoique près de huit mille invitations eussent été lancées.

Les nouvelles galeries présentaient le plus splendide coup d'œil sous les feux de leurs 1,900 lampes électriques. Les brillants uniformes des généraux et des diplomates, les luxueuses parures des dames avec leurs couleurs vives et variées tranchaient agréablement sur la masse sombre des habits noirs.

Les couples de danseurs se développaient à l'aise dans le nouveau salon dont le plafond a été peint par Lavastre. L'orchestre était dirigé par Desgranges.

Les rafraîchissements étaient servis par trois buffets, dont le plus grand occupait toute la longueur de la vaste salle à manger du palais ; il était magnifiquement orné de roses naturelles.

Les appartements privés du président de la République avaient été ouverts pour la circonstance.

Les Parisiens qui ont peu d'occasions de visiter l'Elysée, ont pu admirer le petit salon des glaces, avec ses peintures de Chaplin, la salle de billard, le salon d'Apollon, auquel sont destinées les tapisseries de Galland, en ce moment à l'Exposition, le grand salon et la salle à manger avec ses riches tapisseries de Beauvais.

Le défilé devant M. Carnot a duré jusqu'à une heure et demie du matin.

M. le Président de la République a fait ensuite le tour des salles de fêtes avec Mme la baronne de Beyens, ambassadrice de Belgique.

POURSUITES
CONTRE M. ANDRIEUX

Nous avons annoncé hier dans le compte rendu de la Chambre, que M. le Président avait reçu une demande en autorisation de poursuites contre un député.

Cette autorisation vise M. Andrieux, député des Basses-Alpes, et elle émane de M. Héligon, ancien maire du quatorzième arrondissement, ancien « membre » de l'Association internationale des travailleurs, que M. Andrieux aurait diffamé dans un article de journal.

FRÈRES ENNEMIS

LA RÉUNION DES COMITÉS REVISIONNISTES DISSIDENTS

Violent tumulte. — M. Michelin se sauve par une cave.

Le départ du général Boulanger amena, l'on s'en souvient, la séparation de plusieurs membres du Comité national, parmi lesquels M. Michelin, député de la Seine. Son principal grief était l'alliance des boulangistes avec les réactionnaires.

En même temps, plusieurs membres de la Ligue des Patriotes, entre autres M. Gallian, vice-président de la Ligue, abandonnèrent la cause du général Boulanger.

Ces dissidents cherchèrent alors à constituer des comités revisionnistes républicains indépendants du général Boulanger. Hier soir, ils convoquaient les délégués de ces comités à une réunion dans la salle du café de la Scala, 13, boulevard de Strasbourg.

Les délégués des comités républicains revisionnistes qui ont adhéré à l'appel publié sous l'inspiration de M. Michelin, étaient munis de lettres d'invitation et pénétraient sans difficulté dans la salle.

Plusieurs délégués des comités boulangistes se présentèrent, porteurs de sortes de lettres de reconnaissance délivrées par les comités. Sept d'entre eux furent admis mais leur nombre augmentant, les commissaires interdirent l'entrée à toute personne non munie de lettre d'invitation.

Cette exclusion mit les boulangistes en fureur.

De violents colloques s'engagèrent entre les boulangistes et les dissidents. Des injures furent échangées.

Le tumulte ne fit qu'aller en croissant devant la porte de la salle.

Opposition boulangiste

A l'intérieur, les choses n'allaient pas mieux, au contraire.

Le bureau fut constitué sans grande difficulté. On porta M. Michelin au fauteuil, M. Edinger fut élu vice-président, et le docteur Gralet, secrétaire.

M. Michelin fit connaître en quelques paroles le but de la réunion. A peine eut-il achevé, que les quelques boulangistes admis dans la salle, demandèrent tous à la fois la parole. Ils firent entendre des protestations mal accueillies par les assistants.

Un effroyable vacarme commence.

On ne s'entend plus. Tout le monde est debout, criant, hurlant, menaçant.

Le docteur Groillet prend la parole. A peine a-t-il ouvert la bouche qu'il est interrompu et interpellé.

« Nous sommes entre républicains. Au nom de la liberté de parole et de réunion, laissez-moi parler. »

Un calme tout à fait relatif s'établit à la longue.

« Je viens de la Charente-Inférieure, dit l'orateur, où j'ai combattu pour la République. Eh bien ! les boulangistes présentent dans l'arrondissement de Rochefort un réactionnaire, et dans mon arrondissement, à Paris, le candidat serait un homme qui a donné tous les gages à la réaction, M. Millevoye.

» Qu'arrivera-t-il en suivant ce système ? Sur 350 députés révisionnistes qui feront partie de la prochaine Chambre, il y aura 50 républicains. Les réactionnaires nous enverront alors, nous républicains, sur les pontons. »

Ces paroles déchaînent un nouvel orage. Impossible de rien entendre autre chose que des vociférations. On n'aperçoit que des gens qui gesticulent.

Une bagarre s'engage, des coups de poing sont lancés sur les figures ; les chaises sont renversées, la bousculade devient générale. Inutile d'énumérer les épithètes échangées entre les combattants.

Il n'est combat qui ne finisse ; le docteur Groillet reprend et annonce la constitution d'un comité préparatoire, et il propose les noms suivants pour en faire partie : MM. Michelin, Gallian, Edinger, Decleru, docteur Groillet, docteur Fiaux, Biot.

M. Michelin met aux voix la nomination de la commission qui est approuvée par la majorité de l'assemblée.

Mais la paix n'est pas rétablie, les colloques recommencent de plus belle. Toutes les voix sont montées à un diapason assourdissant.

Le président parvient toutefois à lire un ordre du jour qui a été adopté.

Bruit au dehors

Pendant ce temps, les boulangistes réunis au dehors ne se tenaient pas pour battus.

Constatant qu'ils n'arriveraient pas à entrer dans la salle, ils prirent le parti d'organiser entre eux une réunion rivale dans la salle même du café.

Après avoir flétri les révisionnistes du comité central, ils rédigèrent une violente protestation contre M. Michelin et ses amis.

La protestation rédigée, les boulangistes, très excités, voulurent pénétrer par la force dans la salle de la réunion Michelin.

Il est nécessaire d'indiquer que cette salle se trouve au sous-sol et qu'on y descend par un escalier fort étroit.

A l'entrée de cet escalier se trouve une petite porte à claire-voie.

Le garçon de café, qui se trouvait alors dans l'escalier, voulut s'opposer à la tentative des boulangistes ; il s'arcbouta contre la porte.

Les boulangistes se précipitèrent sur la porte, firent une terrible poussée et allaient forcer l'obstacle, quand le patron intervint et réussit à faire respecter son immeuble. Mais les boulangistes n'en crient pas moins : « A bas Michelin ! A bas les renégats ! Quand Michelin remontera, il verra... Viens donc lâche !... »

Fuite de M. Michelin

Le patron, craignant que son établissement ne devînt le théâtre d'une lutte peut-être sanglante, fit sortir MM. Michelin, Gallian, Edinger, par une porte qui se trouve dans la salle du sous-sol et qui conduit à la cave.

Cette cave ouvre sur le couloir d'une maison qui a deux entrées, l'une boulevard Sébastopol, et l'autre faubourg Saint Denis.

C'est par cette dernière issue que M. Michelin et ses amis se sont retirés. Il n'eût pas été prudent en effet, de les faire sortir par le boulevard Sébastopol, le trottoir de cette voie étant encombré de boulangistes irrités.

Ces derniers, voyant que leurs ennemis leur avaient échappé, ont pris le parti de se retirer.

COURRIER DE L'EXPOSITION

La Tour Eiffel

Les entrées payantes de la journée d'hier à l'Exposition ont atteint le chiffre de 44,466.

A la tour, il y a eu au cours de cette même journée, pour le premier étage, 3,117 ascensions, 2,066 personnes sont montées du premier au deuxième étage de la Tour.

Sur un registre déposé au premier étage de la tour Eiffel et où s'inscriront les ascensionnistes, de nombreuses signatures ont été apposées hier. Voici un extrait de la première page de ce registre :

« Midi moins dix, le 15 mai 1889 :

« Ouverture de l'exploitation et entrée du public... Enfin !..

» Signé : EIFFEL.

« Midi moins neuf !!!

« Signé : SAUVESTRE, architecte de la Tour

« Si les fanatiques musulmans pouvaient être là où je suis en ce moment, resteraient ils réfractaires à notre civilisation ?

« Signé : ALI MAHOUL. »

Suit une citation du Coran en arabe, et dont voici la traduction :

« O créature, reçois l'instruction d'où qu'elle vienne, même des étrangers à ta nation. »

Onze mille lampes électriques

Enfin, la grande galerie des machines, après une assez longue attente, est éclairée. Mardi soir, à neuf heures, MM. Alphand, Berger et Grison ont assisté, ainsi que tous les chefs de service, aux expériences, dont le succès est définitif.

On a maintes fois parlé de l'importance de l'éclairage électrique. Voici quelques chiffres intéressants sur sa répartition.

Le jardin central, les terrasses et les façades du Palais des Beaux Arts utilisent 160 grosses lampes à arc. Les pelouses, les arbustes, les portes du Palais, le chiffre énorme de 6,350 petites lampes à incandescence, semblables à celles de nos restaurants et de nos cafés. Le Palais des Machines exige pour son éclairage 296 grosses lampes et 1,130 petites. L'Exposition entière comporte, sauf erreurs ou omissions, plus de onze cents grosses lampes et près de dix milles petites. La valeur de 170,000 becs carcel.

De quoi éclairer... le monde !

La fête des ouvriers de l'Exposition

Le projet tendant à offrir un grand banquet aux ouvriers de l'Exposition et attribué à M. Dalou, le sculpteur bien connu, fait en réalité partie du programme des fêtes officielles.

Il ne s'agit pas au surplus d'un banquet, mais bien d'un grand bal qui sera donné aux ouvriers de l'Exposition, dans le Palais de l'industrie, aux Champs-Elysées.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

L'*Officiel* donne les résultats du commerce de la France, pendant les quatre premiers mois de l'année 1889.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 avril 1889, à 1,393,771,000 francs, et les exportations à 1,105,696,000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

	ANNÉE	
Importations	1889	1888
—	—	—
Objets d'alimentation.	460.146.000	523.320.000
Matières nécessaires à l'industrie	712.293.000	659.508.000
Objets fabriqués. . .	184.653.000	182.130.000
Autres marchandises.	36.679.000	32.670.000
Totaux.	1.393.771.000	1.397.028.000
Exportations		
—	—	—
Objets d'alimentation.	219.899.000	199.560.000
Matières nécessaires à l'industrie. . . .	233.046.000	226.850.000
Objets fabriqués . .	582.449.000	553.741.000
Autres marchandises.	70.302.000	57.106.000
Totaux . .	1 105.696.000	1.037.257.00

Si l'on compare le mouvement des échanges pendant le mois d'avril des années 1888 et 1889, on constate que, pour 1889, les importations ont été inférieures de 32 millions à celle de 1888, mais que les exportations ont été supérieures de 46 millions.

Ces résultats sont des plus satisfaisants ; la France est en train de reconquérir sur toute la ligne sa clientèle du dehors ; cela démontre son énergie, sa vitalité, le perfectionnement de ses procédés de fabrication, et ne peut manquer d'exercer le plus heureux contre coup sur la fortune publique.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Chambre des Députés

Séance du 17 Mai

Présidence de M. MÉLINE, Président

La séance est ouverte à deux heures 25.

La Conférence de Berne

M. le président. — La parole est à M. Lyonnais pour adresser à M. le ministre des affaires étrangères, qui l'accepte, une question sur la participation de la France à la conférence de Berne.

M. Lyonnais. — La conférence internationale de Berne est convoquée pour étudier les bases d'une législation internationale du travail au Conseil fédéral suisse.

L'accord s'est établi entre les libéraux et les catholiques.

Je demande à M. le ministre des affaires étrangères, quelles sont les instructions qui seront données à ces délégués.

M. Spuller ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement de la République porte trop d'intérêt à tout ce qui concerne les ouvriers pour ne pas s'associer à la conférence de Berne.

Les ouvertures du Conseil fédéral suisse ont été accueillies avec sympathie, et c'est sur le vu du programme détaillé, que le gouvernement pourra formuler ses instructions, mais on peut d'ores et déjà être assuré de toute sa sollicitude pour les intérêts en cause. (Très bien, très bien.)

L'incident est clos.

M. Camélinat. — Depuis 1885, il existe une proposition de loi invitant le gouvernement français à s'entendre avec la Suisse pour préparer cette conférence.

Il est indispensable qu'elle soit discutée ; je demande donc qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

M. de Mun appuie la demande de M. Camélinat.

Les syndicats professionnels

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Bovier-Lapierre, ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits, reconnus par la loi du 21 mars 1883, aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

M. Thellier de Poncheville combat la proposition qu'il déclare odieuse.

Tout ouvrier congédié pourra dire qu'il a été renvoyé comme faisant partie d'un syndicat, et dénoncer, en conséquence, son patron.

Le renvoi d'ouvriers peut être exigé par la situation des affaires ; les juges qui seront appelés à se prononcer sur ces questions seront fort embarrassés.

Les offres ou promesses de travail sont aussi considérées comme des actes délictueux qui peuvent être dénoncés comme une atteinte à la liberté des syndicats.

En résumé, le devoir du législateur est de donner la liberté aux associations syndicales, mais il ne peut entrer dans une réglementation toujours fâcheuse et nécessairement vaine. (Très bien, très bien, à droite.)

M. Bovier Lapierre. — La création des associations syndicales a provoqué de grandes espérances, et on a tout d'abord cru que rien ne viendrait en entraver le développement.

Mais, lorsqu'une grande enquête fut ouverte, on reconnut que certains patrons, certaines sociétés financières, organisaient la résistance contre la loi et rendaient pour ainsi dire nulle, la liberté qu'on avait voulu accorder aux travailleurs.

Le rapport de M. Clémenceau concluait à des mesures qui puniraient les entraves apportées au fonctionnement des syndicats.

Les chambres syndicales ont presque toutes donné leur adhésion à la proposition, car, dans l'état actuel, les ouvriers, de crainte d'être renvoyés, n'osaient plus faire partie de ces associations et ne peuvent plus bénéficier des avantages de la loi.

Je ne saurais admettre les protestations de quelques chambres syndicales patronales qui ont prétendu que la loi était d'une application impossible.

Il y a une sanction pénale pour les coalitions des libertés reconnues par la loi ; dans le cas présent, les tribunaux apprécieront les actes qui leur seront déférés, et jugeront si ces actes ont pour objet d'entraver la liberté des associations.

On objecte aussi que c'est porter atteinte à la liberté des patrons et que les syndicats professionnels n'étant pas obligatoires, les patrons ont bien le droit de choisir leurs ouvriers en dehors de ces syndicats. Mais c'est précisément parce que les syndicats ne sont pas obligatoires que la loi est nécessaire.

Ce n'est pas une loi d'exception ; elle s'appli-

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 34

Le Docteur Vampire

TROISIÈME PARTIE

La Justice en partie double

Ces deux pages sur la physionomie d'une époque qui dépasse en invraisemblance les romans les mieux inventés, étaient indispensables pour remettre nos lecteurs dans le courant où s'accomplit notre récit.

— Le retour du comte de Boves à Paris, suivit immédiatement la disparition des deux pensionnaires du docteur Thureau. Thureau lui-même l'accompagna.

Ce n'était pas trop des lumières du sanhédrin complet pour parer à l'orage qui pointait à l'horizon.

Le vampire était celui qui montrait le plus de présence d'esprit et de caractère ; de Boves n'était que violent et farouche. Il est vraisemblable que son impatience s'augmentait de la présence de son allié ; il couvait contre lui une haine sourde, et s'irritait de ne pouvoir se passer de lui.

Thureau, au contraire, glissait sur les marques de cette antipathie, il restait serein ; parfois, dans son étonnant scepticisme, il trouvait pour rire un mot qui causait à son compagnon une cuisson aiguë.

Cependant, pour ne pas achever de l'agacer, le vampire évita durant tout le trajet aucune allusion à ses projets d'hyménée avec mademoiselle Victoire.

Mais celle ci le reçut comme si elle s'attendait à sa visite et lui fit sensiblement bon accueil. La présence même de son soupirant atténua l'impression des mauvaises nouvelles qui l'amenaient

Pour que le conseil fut au complet, Céphas Cartaux était nécessaire.

Le défenseur officieux près les tribunaux consulaires et justices de paix fut mandé en hâte. La tournure qu'allaient prendre les choses en faisaient un homme important.

On lui exposa la situation sommairement et sous le jour le moins désavantageux possible. Mais avec lui les réticences ne servaient de rien Il possédait, comme Thureau la faculté de ne pas s'étonner aisément, et son sang froid servait sa clairvoyance et son flair.

En homme qui comprend sa valeur, il ne se hâta pas pour émettre son avis, attendu avec anxiété.

C'était un auxiliaire précieux quand on l'avait dans son jeu. Il se faisait payer cher, mais il vous servait pour votre argent. Seulement, il ne se livrait jamais. La réserve constituait son principal talent. Il savait dominer sa position et ses complices. Son point d'honneur consistait dans son for intérieur à garder quelque chose du sphynx, ayant toujours une arme ou un secret en réserve.

Enfin, pressé par le comte de s'expliquer il ne dissimula pas que la situation était critique, sans être désespérée.

— Par exemple, ajouta-t il, suivant un refrain connu du comte, ce sera cher.

M de Boves fit une grimace, mais Mlle Victoire qui possédait plus que lui, quoi qu'il en prétendit, le tact des grosses opérations, répondit sans balancer :

— L'argent ne sera rien si nous sortons de ce mauvais pas.

— Au surplus, reprit Cartaux, il ne s'agit pas du tout de moi, je n'ai pas un sou à toucher dans tout cela, sauf les honoraires que vous croirez me devoir.

— Aboutissez donc ! grogna le comte.

— M'y voici.

— Vous êtes allé quelquefois au cercle de l'Alliance ?

— Oui, et j'y ai renoncé. N'aimant plus le jeu et voyant qu'on y joue des sommes insensées, je m'en suis éloigné, craignant d'être tenté de gagner.

— C'est très sage, mon cher comte, dit Cartaux, pour qui cette explication révélait un sens profond. Cependant il faut surmonter cette répugnance, indigne d'un homme de votre condition et de votre fortune.

Vous allez reparaître au cercle de l'Alliance et en devenir un membre assidu, un des joueurs enragés, un pilier, en un mot.

— Et puis ?

— Ce cercle, où j'ai eu l'honneur d'être conduit deux ou trois fois, est étonnamment bien composé. On y rencontre, entre autres, beaucoup de sommités du barreau et des magistrats.

Vous verrez, par exemple, une table de baccarat où ne manque pas un seul soir un membre très influent du parquet, M. Simianne.

— Un joueur de profession.

— Un beau joueur, mon cher comte, et une des lumières de la Cour.

— Un panier percé ; on ne sait pas où il puise, car il n'a que sa place... et notoirement il est sans fortune.

— Qu'est ce que ça vous fait !

Si vous n'étiez pas si ingrat à mon égard, je vous dirais que je ne m'occupe que de vous, depuis que vous m'avez prié d'avoir l'œil sur les gens qui pourraient vous vouloir du mal.

J'ai gagné doublement mes gages, car j'ai observé en même temps ceux qui peuvent vous faire du bien.

Or, ce damné docteur Maréchal n'est pas aussi endormi qu'on le croirait. Il creuse sa mine. J'ai vu l'heure où vous sautiez, quand j'ai trouvé moyen de faire expédier aux antipodes l'auxiliaire sur lequel il comptait.

Ça l'a dérangé mais non découragé.

J'organise à votre profit une contre-mine grandiose ; mais nous aurions besoin d'auxiliaires à tous les degrés. Il y en a dont je fais mon affaire pour vingt francs, d'autres exigeront le billet de mille et de dix mille ; c'est tout une filière, je vous dis, depuis le saute-ruisseau jusqu'au magistrat.

Ma spécialité d'affaires m'ouvre beaucoup de portes et de circonstances ; mais le magistrat est une espèce méfiante, délicate, difficultueuse. Mon seul titre d'homme de loi me tient à distance. Vous, au contraire, homme du monde, étranger à la chicane, au greffe et aux tribunaux, vous arriverez tout de go.

Céphas Cartaux s'arrêta comme s'il venait de débiter un plaidoyer.

Personne ne souffla mot.

L'orateur venait d'ouvrir à ses auditeurs des perspectives qui absorbaient leurs méditations.

Après deux minutes de recueillement unanime, il dit :

— Je crois m'être assez clairement expliqué ; à bon entendeur, salut !

Nouvelle pause plus prolongée ; les regards se tenaient fixés sur le comte de Boves, dont la physionomie reflétait l'élaboration d'un calcul profond.

— C'est très clair en effet, dit-il enfin. Mon cher Cartaux, vous ne vieillissez pas au contraire. Je retrouve en vous, dans cette passe difficile, mon ingénieux collaborateur d'il y a quinze ans.

Je prouverai que je n'ai pas baissé non plus.

Ah ! c'est par la voie judiciaire qu'on prétend maintenant vous relancer ! Très bien ! très bien !

Continuez votre action sur la clique secondaire en question. Vous allez me voir à l'œuvre avec les chefs d'emploi. C'est aujourd'hui lundi : ce soir je serai au cercle à dix heures.

A minuit, M. Simianne m'aura gagné mille écus.

Demain, mardi, je n'y paraîtrai pas.

Mercredi, je gagnerai cent louis à M. Simianne.

Jeudi il m'en gagnera mille.

Vendredi à onze heures, il m'en gagnera encore dix mille, la chance tournera à minuit, à quatre heures du matin il me devra cent mille francs.

Samedi, il me fera demander un délai pour me payer.

— Et dimanche, intervint Céphas Cartaux, il sera de plus en plus votre débiteur et votre meilleur ami.

— Un ami qui n'aura rien à me refuser.

Est-ce compris ainsi et n'est-ce pas là une semaine bien employée ?

Le concert d'éloges qui accueillit ce programme amena sur les traits de M. de Boves le rayonnement d'un amour-propre très légitime.

A ce moment, Thureau crut devoir à son tour prendre la parole :

— C'est parfait, dit il ; à chacun sa spécialité.

— Mais, c'est vrai, s'écria mademoiselle Victoire, en lui adressant un sourire plein d'approbation et d'encouragement. Ce cher docteur pense à tout !

Visiblement flatté à son tour par cette preuve de sympathie, le docteur Vampire compléta sa motion :

— Il faudra établir, *primo* : que la dame veuve Chevert est depuis douze à quatorze ans atteinte d'aliénation mentale caractérisée, avec monomanie raisonnante et accès néphrétiques.

Secundo : Qu'un traitement et une opération orthopédiques énergiquement et habilement pratiqués ont pu dégager le canal auditif d'un enfant considéré long temps comme sourd, et, en lui rendant l'audition, lui donner tout naturellement la parole.

C'est ici, Messieurs, que ma profession me permettra à mon tour la facilité d'exercer une salutaire influence sur mes confrères, dont je connais aussi le côté faible.

Si l'on a recours à un jury médical, je m'engage à faire proclamer par une écrasante majorité que le nommé Louis Maréchal n'est qu'un âne et un intrigant.

— Bravo ! crièrent en chœur M. le comte de Boves, M. Céphas Cartaux, l'homme de loi, et la voix vipérine de la douce ma demoiselle Victoire.

IV

ENTRE FRÈRE ET SŒUR

Qui s'en fut rapporté aux apparences, aurait juré que les quatre alliés de l'hôtel de Boves se tourmentaient pour des chimères, agités vraisemblablement par le malaise de leur mauvaise conscience.

Rien ne bougeait autour d'eux, quoiqu'il leur semblât sentir le sol s'effondrer sous leurs pieds.

Jeanne Lebourg avait repris son siège de velours grenat, dans le comptoir de la papeterie de la rue des Maçons-Sorbonne.

Les voisins la trouvaient pâle et les yeux agrandis ; mais sa mère avait expliqué qu'elle venait de passer chez des parents de province le temps d'une maladie ; elle achevait sa convalescence et ses forces se refaisaient lentement.

Ce n'était hélas ! que trop vrai. Mais c'était la convalescence de l'esprit surtout qui était rebelle.

La famille Maréchal menait modestement son train train ordinaire ; le docteur vaquait ponctuellement à ses attributions administratives et aux soins de sa clientèle, se faisant souvent aider auprès de celle ci par son fils adoptif, dont le tact et la sagacité étaient très appréciés.

Madame Maréchal soignait sa maison, secondait son mari en mainte circonstance, surtout auprès des malades nécessiteux. Les argus détachés autour d'eux, en étaient pour les frais de leurs patrons ; rien d'insolite, rien de mystérieux n'apparaissait dans la maison, pas plus que dans les agissements du docteur.

Les apparences étaient d'autant plus aisées à constater, que le logis d'un médecin est ouvert à tout le monde ; il suffit au premier venu de prétexter d'une consultation pour y pénétrer, et c'est ce que n'avait sans doute pas négligé les agents de M. Céphas Cartaux.

(*A suivre*) OCTAVE FÉRÉ.